

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 mars 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE).

Membres excusés (4) : Mme AVENA, Mme GAUTHIÉ, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 24 mars 2016

Délibération n° : 20-2016

Objet : Adhésion à l'UNCCAS et abonnement à la revue ACTES pour l'année 2016

Fondée en 1926, l'Union Nationale des CCAS fédère les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS). Véritable tête de réseau, elle a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Au quotidien, les services, conseils et autres outils sont nombreux tels que :

- l'information et la veille continue de l'actualité législative et des politiques sociales au travers de newsletters, de guides, de référentiels, de documents envoyés aux adhérents et téléchargeables sur le site,
- les conseils juridiques et techniques pour toutes questions relatives au développement de l'action sociale communale ou intercommunale (application des dispositifs sociaux, finances, ressources humaines, gestion d'établissements et de services, aides et secours, lutte contre l'exclusion...),
- l'organisation de nombreux appels à projets et expériences tels que le prix de l'innovation sociale locale,
- les tarifs préférentiels sur les offres de formation pour les agents et les élus,
- les journées nationales thématiques qui sont autant de temps de rencontres, d'échanges et d'informations.

La cotisation sollicitée pour l'année 2016 s'élève à 6 041,39 €, basée sur le nombre d'habitants dijonnais.

Par ailleurs, l'UNCCAS sollicite le renouvellement de l'abonnement du CCAS de la Ville de Dijon au magazine de l'action sociale qu'elle publie « ACTES » à hauteur de 71,50 € pour 2016. Les rubriques qui alimentent ce magazine sont :

- l'actualité du secteur social,
- les expériences et innovations de proximité,
- le décryptage des dispositifs,
- les fiches juridiques,
- l'action sociale en Europe,

- les offres d'emploi,
- les initiatives de l'UNCCAS,
- les ouvrages et sites web intéressants.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- valident l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS pour l'année 2016,
- valident l'abonnement au magazine « ACTES » pour l'année 2016,
- décident que cette adhésion et cet abonnement seront renouvelés par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation et de l'abonnement annuels de 10 %,
- décident de prélever sur le chapitre 011, nature 628-1, le montant total de 6114,39 € qui représente la cotisation de 6 041,39 € et le montant de l'abonnement de 71,50 € pour l'année 2016 plus la TVA de 1,50 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 30 MARS 2016

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

- 8 AVR. 2016

